



# Suivi du plan de requalification filière administrative Bilan du GT du 1er avril

« C'est la montagne qui accouche d'une souris »

Dans le cadre de l'agenda social ministériel, des discussions se tiennent depuis quelques mois pour la revalorisation de la filière administrative que le ministre aurait déclarée « priorité politique » lors du Grenelle de l'Éducation. **Mais au-delà des belles paroles, le ministère peine à annoncer des moyens pour soutenir la revalorisation indemnitaire promise. Et le plan de repyramidage des postes qu'il vient d'annoncer est loin d'être suffisant pour enrayer les suppressions de postes subies sur les 15 dernières années !** La montagne accouche d'une souris...

## Une hémorragie de 20 000 suppressions de postes en 15 ans !

Collègues débordé-es, épuisé-es : nous le savons tou-tes, notre filière souffre de sous-effectif chronique. Au quotidien, la surcharge de travail dans les services ou en EPLE engendre des conditions de travail catastrophiques et dangereuses pour la santé des agent-es. Et pour cause ! La filière administrative a subi une véritable hémorragie sur les 15 dernières années. Entre 2004 et 2019, ce sont 20 168 postes qui ont été supprimés chez les administratif-ves !

Filière administrative Nombre de postes	
2003-2004	69 638
2019-2020	49 470
Suppressions	20 168

### Créations de postes : des effets d'annonce et de la poudre aux yeux

Le ministère annonce des créations de postes « historiques » : + 483 postes de SAENES et +144 postes d'attaché-es. Mais il oublie de souligner qu'il supprime dans le même temps 156 postes d'adjoint-es administratif-ves. Au final, avec 471 postes nets créés, il faudrait 43 ans pour reconstituer les effectifs supprimés sur les 15 dernières années ! 471 postes, c'est 16 postes seulement par académie.

**Nous sommes beaucoup trop loin du compte !**

## Transformer du C en A ? La magie à double tranchant du plan de repyramidage

Le plan du ministère est principalement un plan de repyramidage de la filière administrative. De fait, nos métiers à l'Éducation nationale se caractérisent par de forts effectifs de personnels de catégorie C (49%), contrairement à ce qui se pratique dans le reste de la Fonction publique d'État (FPE) :

**MENJS : 18% A / 33% B / 49% C      Reste de la FPE : 29% A / 35% B / 33% C**

Le ministère souhaite relever la part de la catégorie A et baisser la part de la catégorie C au sein de la filière administrative de l'Éducation nationale. Mais attention ! Le recalibrage des postes n'affectera pas directement les collègues en fonction dans les établissements : c'est un jeu administratif complexe d'évolution des supports budgétaires qui va permettre aux lauréat-es des concours ou de la liste d'aptitude d'occuper ces postes.

**Et malheureusement, il n'y en aura pas pour tout le monde !**

## Déroulé de carrière, avancement et requalification : triste réalité !

- Des milliers d'inscrit-es aux concours internes pour quelques postes ;
- Des milliers de promovables pour quelques promotions sur liste d'aptitude ;
- Des milliers de personnels qui exercent des fonctions supérieures à leur catégorie sans requalification ;
- Des tableaux d'avancement de grade désormais sans barème, ne tenant plus compte de l'ancienneté et soumis au bon vouloir de la hiérarchie.

Et nous devrions nous satisfaire de quelques postes ouverts au concours ?

**Pour la CGT Educ'action, un plan massif de requalifications sur poste doit être avancé dès 2021.  
La requalification des catégories C doit être une priorité au vu des fonctions exercées.**

## D'urgence, un plan de résorption de la précarité !

La CGT Educ'action a soulevé la question d'un plan de titularisation des contractuel·les.

Proposer de requalifier la filière administrative sans se soucier des milliers de collègues précaires qui la composent, c'est passer à côté d'un sujet essentiel pour près de 20 % des personnels de l'Éducation nationale.

Depuis le Plan Sauvadet qui s'est arrêté en 2017, rien n'a été mis en œuvre pour titulariser les collègue·s contractuel·les qui travaillent depuis des années dans nos services et EPLE et qui ont de l'expérience à revendre !

Le ministère n'a même pas daigné répondre à cette demande, dans le même temps était votée la loi de Transformation de la Fonction publique qui encourage le recours aux contractuel·les.

## Revalorisation indemnitaire : du flou et pas de sous !

Le ministère a bien conscience que la question du pouvoir d'achat est essentielle. Et pour cause: avec le gel du point d'indice depuis 2010, la perte est de 16% pour les personnels ! **A minima, le ministère envisage une revalorisation indemnitaire de la filière, notamment pour rendre plus attractive l'Éducation nationale** et stabiliser les personnels. À titre d'exemple, 25% des attaché·es sortants d'IRA quittent le ministère de l'Éducation nationale dans les 5 ans après le concours... L'objectif est notamment de revaloriser les indemnités des personnels logés. Mais derrière les belles paroles, pour l'instant pas de budget ! La question sera examinée lors d'un prochain groupe de travail sous réserve des arbitrages budgétaires.



### La CGT Educ'action revendique :

- le retrait du projet de loi Fonction publique ;
- un plan massif de résorption de la précarité avec la titularisation des contractuel·les comme fonctionnaires ;
- la création de postes statutaires pour répondre à tous les besoins ;
- le renforcement du statut pour préserver l'indépendance du·de la fonctionnaire et la garantie de ses droits ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage immédiat à hauteur de 16% ;
- le renforcement de la gestion collective des carrières, et donc des CAP, pour que les personnels ne soient pas isolés et mis en concurrence ;
- le maintien des CHSCT et le développement de leurs moyens et prérogatives.